

A2AK SOLUTIONS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 EUROS

Siège social : 124 Avenue des Guis

31830 Plaisance-du-Touch

RCS TOULOUSE : 904 335 627

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin, à 10 heures.

Les associés de la Société se sont réunis au siège de la société, sur la convocation qui leur a été adressée individuellement le 10 juin 2025.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les associés présents ainsi que par les représentants et les mandataires des associés non présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ali LARABI, Président.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que deux associés, représentant 100 actions sur les 100 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le rapport spécial sur les conventions réglementées ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans le délai de convocation prévu par les statuts.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées.

AL
KM

- Approbation des comptes et affectation des résultats ; dividende.

Puis lecture est donnée du rapport du président, et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise :

- du rapport de gestion du président sur la gestion de la Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2024,
- approuve les comptes dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 7 207 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale constate, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte également, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus de sa gestion au président pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du président, décide d'affecter les résultats présentés de la façon suivante :

En conséquence, le bénéfice de l'exercice de 7 207 euros sera affecté comme suit :

- Au poste Report à Nouveau : 3 600 € ;
- Au poste Réserve légale : 10 € ;
- Au poste autres réserves pour : 3 597 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Kn
AC

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 23 des statuts, par le président et les actionnaires présents pour servir et valoir ce que de droit.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Am', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical and diagonal strokes, with a long horizontal stroke extending to the right.

A2AK SOLUTIONS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 EUROS

Siège social : 124 Avenue des Guis

31830 Plaisance-du-Touch

RCS TOULOUSE : 904 335 627

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

2nd RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Il sera proposé à l'assemblée générale d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2024 s'élevant à la somme de 7 207 EUROS.

- Au poste Report à Nouveau : 3 600 € ;
- Au poste Réserve légale : 10 € ;
- Au poste autres réserves pour : 3 597 €

Après Affectation du résultat, la situation nette s'établira de la façon suivante :

- Capital social	100 EUROS
- Réserve Légale	10 EUROS
- Autres réserves	3 597 EUROS

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fait à PLAISANCE-DU-TOUCH

Le 30 juin 2025

Le Président

Ali LARABI



Désignation de l'entreprise		SAS A2AK SOLUTIONS		5001 CHEMIN DE PEYREFIL		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		31410 NOE					
SIRET		9 0 4 3 3 5 6 2 7 0 0 0 2 5		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122024		31122023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	92 296	030	27 168	65 128	49 935
	Immobilisations financières* (1)	040	2 180	042		2 180	1 900
	Total I (5)	044	94 476	048	27 168	67 308	51 835
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 500	052	2 500	1 800
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	5 670	066		5 670	
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	78 772	070	1 540	77 232	69 340
		072	4 950	074		4 950	6 828
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	6 225	086		6 225	1 127
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	98 117	098	1 540	96 577	79 095
	Total général (I + II)	110	192 593	112	28 708	163 885	130 930
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		100		100	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131					
	Report à nouveau	134		(3 600)		(21 762)	
	Résultat de l'exercice	136		7 207		18 162	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		3 707		(3 500)	
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		44 478		56 478	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		18 991		10 039	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA	169	54 764	172	90 789	23 125	
	Comptes courants d'associés	173		5 921		44 787	
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		160 179		134 430		
Total général (I + II + III)		180		163 885		130 930	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	2 180	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	27 756	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A2AK SOLUTIONS		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122024	Exercice N-1 clos le 31122023	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {	215 217	214 218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				444 421	
	Production immobilisée *				112 341	
	Subventions d'exploitation reçues					
	Autres produits			14	411	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	444 435	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	27 174	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	(700)	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	172 877	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	990	244	6 197	
	Rémunérations du personnel *			250	189 910	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	24 120	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	12 282	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260		262	3 098	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	434 959
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	9 477	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294	656	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	347 348		300	371	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	1 243	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	7 207
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	7 207	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 243	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	371	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989	
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)				991		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				992		
ZFA NG (44 quaterdecies)		345		993		
Zone franche urbaine (44 octies A)		987		181		
Créance due au report en arrière du déficit		346		641		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643		647		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645		649		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		648		990		
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	8 821	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....	532			360	
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	8 289

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS A2AK SOLUTIONS										Néant ☐	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406											
		Autres		410		412		414		416											
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430	37 738	432		434		436	37 738										
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440	3 990	442	1 916	444		446	5 906										
		Installations générales agencements divers		450		452		454		456											
		Matériel de transport		460	21 667	462	25 560	464		466	47 227										
		Autres immobilisations corporelles		470	1 425	472		474		476	1 425										
		Immobilisations financières		480	1 900	482	280	484		486	2 180										
		TOTAL		490	66 720	492	27 756	494		496	94 476										
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial		495		497		498		499											
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520	7 759	522	3 774	524		526	11 533										
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530	1 691	532	1 083	534		536	2 775										
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546											
		Matériel de transport		550	5 333	552	6 950	554		556	12 284										
		Autres immobilisations corporelles		560	102	562	475	564		566	577										
		TOTAL		570	14 885	572	12 282	574		576	27 168										
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS A2AK SOLUTIONS**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	1 540	652		654		656	1 540
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	1 540	682		684		686	1 540

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

	Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683			
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2	
Constructions	720		725		3	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5	
Matériel de transport	750		755		6	
Autres immobilisations corporelles	760		765		7	
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	
					780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	532
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	532
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	76 145
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	25 120
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SAS A2AK SOLUTIONS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	444 421	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	444 421	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	14	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	700	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	714	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	113 047	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	32 884	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	3 098	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	149 029	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137
			296 106
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	296 106
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	444 421	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1	1
---	---

 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 4 |

N° SIRET 9 | 0 | 4 | 3 | 3 | 5 | 6 | 2 | 7 | 0 | 0 | 0 | 2 | 5 |

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A2AK SOLUTIONS

ADRESSE (voie) 5001 CHEMIN DE PEYREFIL

CODE POSTAL 31410

VILLE

NOE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTALISATION	905	2	TOTALISATION	906	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille LARABI Prénom(s) ALI
Nom d'usage % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 27041965 N° département 31 Commune TOULOUSE Pays FRANCE
Adresse : N° 89 Voie AVENUE DES PYRENEES
Code postal 31600 Commune MURET Pays FRANCE

Titre (2) M Nom de famille LARABI Prénom(s) KHEMIS
Nom d'usage % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 02111995 N° département 31 Commune TOULOUSE Pays FRANCE
Adresse : N° 2 Voie RUE GUILLAUME LAPEYRIE
Code postal 31100 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 4 |

N° SIRET 9 | 0 | 4 | 3 | 3 | 5 | 6 | 2 | 7 | 0 | 0 | 0 | 2 | 5 |

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A2AK SOLUTIONS

ADRESSE (voie) 5001 CHEMIN DE PEYREFIL

CODE POSTAL 31410

VILLE

NOE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **163 885** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **444 435** euros et un total **charges** de **437 228** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **7 207** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	37 738					37 738
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 990		1 916			5 906
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	21 667		25 560			47 227
	Matériel de bureau, mobilier	1 425					1 425
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	64 820		27 476			92 296
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 900		280			2 180
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 900		280			2 180
TOTAL		66 720		27 756			94 476

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	7 759	3 774		11 533
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 691	1 083		2 775
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	5 333	6 950		12 284
	Matériel de bureau, mobilier	102	475		577
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 885	12 282		27 168
TOTAL		14 885	12 282		27 168

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice	
Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur comptes clients	1 540			1 540
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 540			1 540
TOTAL GENERAL		1 540			1 540

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.			

--

Produits à recevoir

31/12/2024

Total des Produits à recevoir

Charges à payer

		31/12/2024
Total des Charges à payer		25 443
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 670
<i>FRS FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>5 670</i>	
Dettes fiscales et sociales		19 773
<i>PROVISION POUR CONGES PAYES</i>	<i>14 571</i>	
<i>CH SOCIALES / PROV C.PAYES</i>	<i>1 878</i>	
<i>SOLDE TAXE APPRENTISSAGE</i>	<i>160</i>	
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	<i>3 163</i>	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

--